

République Française
Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Arrondissement : Forcalquier
VENTEROL - COMMUNE

Séance du lundi 22 septembre 2025

Délibération N° DE_2025_046

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	8	8
Date de la convocation : 18/09/2025		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux septembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (à la mairie), sous la présidence de Michel PHILIP.

Présents : Michel PHILIP, Guy ALBRAND, Bernard RENOUY, Emmanuel GHIOTTI, Yannick BOYER, Jean-Claude GILLON, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD

Représentés :

Absents et Excusés : Alexandre BORRELLY

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Nathalie UBAUD est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Avenant n°1 au marché 2024-13-Lot n°8 : Marché d'extension et de requalification de l'école de Venterol : opération en maîtrise d'ouvrage déléguée portée par la CCSPVA.

La Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) conduit le projet en maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de la commune de Venterol concernant l'extension et la réhabilitation de l'école.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux supplémentaires non prévus dans le marché initial ont dû être réalisés.

Les travaux supplémentaires de cet avenant sont induits par :

- La cage d'escalier de l'école existante a été endommagée durant les travaux, il convient ainsi de reprendre les peintures des murs et de l'escalier
- Fourniture et pose de panneaux en liège pour la salle de classe

Aussi, il convient de signer un avenant avec l'entreprises SPINELLI, titulaire du marché, pour un montant de 2 607,00€ HT soit un surcoût de 32.40% par rapport au marché initial.

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 10 652,91€ HT.

Date de transmission de l'acte: 23/09/2025
Date de reception de l'AR: 23/09/2025
004-210402343-DE_2025_046-DE
A G E D I

DE_2025_046

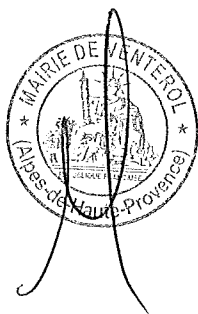
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire
- AUTORISE Monsieur le président à signer l'avenant au marché 2024-13 Lot n°8 pour un montant de 2 607,00€ HT.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel PHILIP
Président de séance

Nathalie UBAUD
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 23/09/2025

Date de réception de l'AR: 23/09/2025

004-210402343-DE_2025_046-DE

A G E D I

DE_2025_046